

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2020

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour

GESTION DE LA CRISE COVID 19 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA DUREE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie, considérant que la salle du Conseil Municipal ne répond pas aux normes de surface requise, il a été décidé que les réunions du conseil municipal se dérouleront salle Rostand, 10, place de la Mairie jusqu'au 16 février 2021 et à huis clos comme demandé par les services de la Préfecture.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAR-LE-DUC SUD MEUSE.

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le conseil syndical s'est prononcé en faveur du transfert à la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, sauf opposition d'une minorité de blocage des communes membres.

Prenant en considération la charte de gouvernance formalisant les engagements municipaux et intercommunaux, et notamment les priorités exprimés par chaque commune en matière de développement, d'aménagement et d'urbanisme qui seront obligatoirement pris en compte par la Communauté d'Agglomération dans la démarche d'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal, le conseil municipal a approuvé le transfert de compétence.

DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU TITRE DE LA DOTATION DES AMENDES DE POLICE.

Des subventions sont sollicitées pour les projets d'aménagements suivants : aménagement en giratoire du carrefour des avenues de la Vaux Mourot, de Nolières et de l'Allée Sainte Catherine avec aménagement d'un arrêt bus pour un coût HT de 104 548€ - création d'un trottoir entre le giratoire du Centre de Secours et celui de la Héronnière pour un coût HT de 33 355 € - pose d'un panneau lumineux informant de la limitation de vitesse à 30 km/h rue de Bégarenne.

APPUREMENT DE COMPTES DE TIERS – AUTORISATION AU COMPTABLE.

Autorisation est donnée à madame le comptable public pour procéder à la régularisation des comptes de tiers concernant des créances de la copropriété du bâtiment de la Verrerie et de procéder à leur réinscription au budget 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU TITRE DE LA DETR.

Les investissements prévus dans le cadre d'une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police étant également éligible à la D.E.T.R, une subvention à hauteur de 40 % est sollicitée pour l'aménagement en giratoire du carrefour des avenues de la Vaux Mourot, de Nolières et de l'Allée Sainte Catherine, ainsi que pour la création d'un trottoir avenue de la Libération.

DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Sur la base de la présentation d'un projet pédagogique et du programme d'activité, une subvention de fonctionnement est sollicitée auprès du Conseil Départemental.

EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES IMPASSE DE RONDEVAL.

Afin de permettre la construction sur une parcelle qui figurait dans notre PLU dans la zone constructible, l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur une longueur d'environ 20 mètre sera réalisée par la Communauté d'Agglomération compétente dans ce domaine pour un montant HT de 17 000€ avec participation de 50% par la commune.

RESTITUTION AUX FERMIERS DES DEGREVEMENTS DE LA TAXE FONCIERE POUR PERTE DE RECOLTES DUES A LA SECHERESSE 2020.

Cette restitution concerne neuf agriculteurs et s'élève à 498,00 €

TARIS 2021.

Les tarifs concernant l'occupation de l'espace public, le centre de loisirs, les concessions cimetières, la location des salles communales, sont reconduits pour 2021 sans augmentation.

DECISION MODIFICATIVE N°1 CAISSE DES ECOLES.

Des virements de crédit pour un montant de 900 € de la section de fonctionnement permettent de couvrir le dépassement budgétaire de la section d'investissement.

EXECUTION DU BUDGET 2021 AVANT SON ADOPTION.

Afin de permettre un basculement comptable entre les exercices 2020 et 2021, les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été adoptées de façon à autoriser des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget d'investissement 2020.

LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie est renouvelée pour un montant de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel. Elle permet de faire face à des décalages entre les recettes et les dépenses.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES : DOCUMENT UNIQUE – BILAN 2020 – PREVISION 2021.

Le montant des dépenses 2020 effectuées pour améliorer les conditions de travail du personnel et de faire face au risque sanitaire s'élève à 69 163,64 €. Le montant des dépenses prévisionnelles pour 2021 est de 6 387 € auquel s'ajouteront des dépenses pour la réalisation en régie de la remise en état d'un local sanitaire et la création d'un local de stockage

MOTION RN 135

L'annonce par l'Etat du relèvement de 48 millions € à 81,5 millions € du coût de la déviation de Velaines, avec une demande de participation complémentaire au coût des travaux par les collectivités territoriales (Région, Département, Communauté d'Agglomération) préalable au démarrage des travaux a conduit le conseil municipal à s'associer à la Motion votée par le Département et la Communauté d'Agglomération. Celle-ci dénonce l'attitude de l'Etat et la perte de confiance qui en résulte et alerte sur un retrait des collectivités territoriales aux négociations indispensables à la réalisation du projet CIGEO.